

COMPTE RENDU TECHNIQUE 2022

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Le présent document donne une vue globale sur la qualité et le coût du service public de collecte et traitement des eaux usées pour l'année 2022.

SITUATION GENERALE

I- Présentation

L'Assainissement (eaux usées) est une compétence qui était déjà exercée par les intercommunalités précédant la fusion induite par la Loi NOTRe au 1er janvier 2017. La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges l'exerce donc de plein droit depuis cette date, sur la totalité des 55 communes du territoire.

Chaque collectivité précédente avait choisi un mode de gestion propre à sa politique, ses contraintes techniques et économiques. Ainsi, nos usagers sont concernés par une gestion :

- En Régie Directe sur 46 communes du territoire. Cela signifie que ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de Communes.
- En Délégation de Service Public sur 9 communes du territoire, en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'en 2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers.

Une convention de déversement avec le Grand Dijon confie à la Communauté de Communes le traitement des eaux usées des communes de Marsannay la Côte (5 316 habitants) et Perrigny les Dijon (1 755 habitants) sur la station d'épuration de BROCHON.

Le territoire de la Communauté de Communes regroupe 6 273 abonnés à l'assainissement gérés en régie directe. A cela s'ajoutent Marsannay la Côte (2 314 abonnés) & Perrigny les Dijon (852 abonnés) soit 9 439 abonnés. La partie DSP représente 5 973 abonnées.

La gestion de l'assainissement individuel concerne, outre les fermes éloignées et quelques écarts, les communes d'Argilly, Clémencey, Saint-Nicolas-les-Citeaux, Semezanges, Ternant, Urcy, Villebichot et Villy-le-Moutier.

La gestion de l'assainissement non collectif concerne environ 387 abonnés en régie directe.

Liste des abonnés d'assainissement non collectif / eau potable / assainissement collectif

COMMUNE	Abonnés Eau	Abonnés AC	Abonnés ANC
AGENCOURT	172	166	0
ARCENANT	266	258	2
ARGILLY	236	0	227
BARGES	257	251	0
BEVY	87	77	7
BONCOURT LE BOIS	127	120	5
BROCHON	353	347	3
BROINDON	78	78	0
CHAMBOEUF	166	148	13
CHAMBOLLE MUSIGNY	185	181	1
CHAUX	211	203	4
CHEVANNES	103	87	16
CLEMENCEY	61	0	58
COLLONGES LES BEVY	52	45	5
COMBLANCHIEN	317	308	4
CORCELLES	380	376	0
CORGOLAIN	530	454	74
COUCHEY	558	554	2
CURLEY	61	57	1
CURTIL VERGY	80	75	4
DETAIN ET BRUANT	87	71	13
EPERNAY	78	70	0
FIXIN	393	385	2
FLAGEY-ECHEZEAUX	224	221	0
FUSSEY	63	60	1
GERLAND	201	188	9
GEVREY CHAMBERTIN	1095	1076	2
GILLY-LES-CITEAUX	355	348	0
L'ETANG VERGY	114	106	5
MAGNY LES VILLERS	130	125	2
MAREY LES FUSSEY	47	43	0
MARSANNAY	2388	2314	
MESSANGES	113	105	5
MEUILLEY	221	217	0
MOREY ST DENIS	382	365	7
NOIRON SOUS GEVREY	447	445	0
NUITS ST GEORGES	2272	2103	44
PERRIGNY	855	852	0
POISOT	28	22	0
PREMEAUX / PRISSEY	223	201	3
QUEMIGNY	85	81	2
QUINCEY	211	207	0
RÉULLE VERGY	83	77	5
SAULON LA CHAPELLE	477	467	0
SAULON LA RUE	295	294	0
SAVOUGE	147	143	1
SEGROIS	28	26	2
SEMEZANGES	57	0	57
ST BERNARD	183	174	1
ST NICOLAS	178		167
ST PHILIBERT	229	221	1
TERNANT	64	0	62
URCY	71	0	70
VILLARS FONTAINE	75	73	0
VILLEBICHOT	170		157
VILLERS LA FAYE	221	212	1
VILLY LE MOUTIER	164	1	151
VOSNE-ROMANEE	240	232	0
VOUGEOT	105	102	0

III- Organisation du Service Assainissement

Au sein du Pôle Attractivité, Aménagement et Développement durable du Territoire, la gestion administrative du Service Assainissement de la Direction de l'Environnement est effectuée au :

1 rue Lavoisier
21700 Nuits-Saint-Georges
Tel : 03.80.61.28.49
Fax : 03.80.61.35.19

L'accueil usager est assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermé mardi matin et jeudi après-midi).

La continuité du service s'effectue par une permanence 24h/24h (astreinte pour urgences : 06 21 84 52 38 ou 06 01 20 76 22).

DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Descriptif détaillé par secteur d'assainissement des longueurs des réseaux, du nombre de postes de refoulement, du nombre de déversoirs et du type de station d'épuration.

I- Secteur Plaine :

Réseau :

Les communes de Corgoloin, Magny-les-Villers et Villers-la-Faye sont raccordées au réseau d'assainissement du secteur de la Plaine depuis fin 2016.

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
AGENCOURT	2 150	0	100	3	0
COMBLANCHIEN	7 700	0	100	0	0
CORGOLOIN	10 340	0	100	1	0
GERLAND	6 000	0	100	4	0
MAGNY-LES-VILLERS	5 230	0	100	2	0
NUITS ST GEORGES	38 000	2	98	2	2
PREMEAUX PRISSEY	8 200	0	100	3	0
QUINCEY	6 700	0	100	0	0
VILLERS-LA-FAYE	6 100	0	100	1	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de QUINCEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 28 000 EH (2 000 kg/j de DBO5 et 6 000 m3/j).

La première tranche a été construite en 1973 par MONTENAY. Une deuxième tranche a été réalisée en 1989 par FRANCE ASSAINISSEMENT.

En 2007, une mise aux normes pour l'azote et le phosphore a été réalisée.

En 2008, la plateforme de compostage des boues centrifugées, en mélange avec des déchets verts, a été mise en route.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le Meuzin.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	95%	50 mg(O2)/l
DCO	50 mg (O2)/l	92%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	95%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	84%
Phosphore	1 mg/l	91%

Evolution des volumes entrants et sortant :

	A2 DO (m3)	A3 Entrée (m3)	A4 Sortie (m3)	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
2022	346	647 730	638 836	9	655
2021	1 627	757 217	765 981	12	849
2020	2 906	740 132	784 573	7	696
2019	1 989	653 694	671 493	19	786
2018	8 796	821 040	865 703	35	871
2017	2 148	688 853	735 638	51	727
2016	8 032	960 231	991 931	93	865
2015	2 621	714 151	698 950	37	608
2014	6 539	848 453	854 701	35	774
2013	8 373	772 439	770 170	48	969
2012	28 045	738 520	766 554	71	787

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2022 :

Date	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
	%	%	%	%	%
3-janv.-2022	95,47	96,35	98,50		
10-janv.-2022	98,86	97,46	98,55	93,77	98,54
18-janv.-2022	99,40	98,70	99,64		
26-janv.-2022	99,04	98,07	99,57	96,95	98,88
1-févr.-2022	96,42	96,86	99,27		
7-févr.-2022	99,52	97,14	99,32	96,48	97,16
20-févr.-2022	99,22	95,65	98,34		
23-févr.-2022	98,93	97,57	99,24	98,46	98,92
6-mars-2022	99,47	96,74	98,86		
8-mars-2022	99,43	98,34	99,64	95,60	99,11
14-mars-2022	99,26	96,26	98,91		
22-mars-2022	98,60	97,80	99,39	98,09	98,15
31-mars-2022	99,19	97,68	99,11		
5-avr.-2022	99,58	97,97	99,38	98,15	97,95
13-avr.-2022	99,40	98,10	99,37		
18-avr.-2022	99,60	97,66	99,03	98,77	99,29
28-avr.-2022	99,56	98,89	99,43		
2-mai-2022	99,50	98,53	99,52	98,28	98,98
10-mai-2022	99,52	98,74	99,57		
18-mai-2022	99,48	97,91	99,69		
27-mai-2022	99,46	97,28	99,61	98,45	98,20
1-juin-2022	99,35	97,74	99,51	96,09	97,69
6-juin-2022	99,65	98,14	99,41		
14-juin-2022	99,54	98,41	99,59	98,69	99,33
20-juin-2022	99,59	98,22	99,45		
27-juin-2022	98,86	96,83	98,88	97,57	98,13
6-juil.-2022	99,57	98,68	99,35	99,13	99,38
11-juil.-2022	99,61	98,60	99,60		
19-juil.-2022	99,26	97,84	99,35	98,72	99,31
28-juil.-2022	99,39	97,54	98,41		
7-août-2022	98,54	93,22	93,24	98,95	98,07
9-août-2022	99,58	98,15	99,36		
17-août-2022	99,39	97,45	98,99	98,60	98,93
23-août-2022	99,64	98,47	99,33		
29-août-2022	99,66	98,49	99,35		
6-sept.-2022	99,61	98,75	99,51	98,77	99,12
12-sept.-2022	99,18	99,51	99,70	98,80	98,89
21-sept.-2022	99,74	99,22	99,50		
2-oct.-2022	99,41	97,42	98,39	98,34	98,93
5-oct.-2022	99,57	98,49	99,41		
11-oct.-2022	99,63	98,55	99,65	98,56	99,08
17-oct.-2022	99,52	98,73	99,61		
26-oct.-2022	99,59	98,73	99,60	99,14	99,21
3-nov.-2022	99,42	96,52	99,19		
8-nov.-2022	99,23	98,06	99,17	97,49	92,55
16-nov.-2022	99,06	97,08	98,38		
24-nov.-2022	99,45	98,58	99,40	97,98	94,11
28-nov.-2022	85,61	97,21	99,21		
5-déc.-2022	99,47	99,24	99,59	98,30	99,34
13-déc.-2022	99,56	98,35	99,38		
21-déc.-2022	99,43	97,77	99,41	97,17	98,14
29-déc.-2022	99,54	96,13	99,20		

Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation. Attention cependant, 2 bilans présentent des résultats non conformes aux limites (jour de pluie).

Travaux réalisés en 2022 :

- Mise en service de la canalisation et du poste entre Comblanchien et Premeaux-Prissey ;

- Quelques réparations sur le réseau (reprise de regards, casse de branchements)
- Extension sur Nuits Saint Georges
- Poursuite du suivi des relances mises en conformité suite aux travaux d'assainissement : NSG, Corgoloin et Magny

Travaux prévus :

- Poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux sur NSG (Quai Fleury) ;
- Renouvellement canalisation rue Saint Bernard (Nuits Saint Georges) ;
- Réhabilitation et étanchéité pour plusieurs regards sur le secteur ;
- Extension (Nuits-Saint-Georges).

II- Secteur Flagey –Vosne :

Réseau :

Communes	Longueur en mètre	% unitaire	% séparatif	Postes relevage	Déversoirs d'orage
CHAMBOLLE-MUSIGNY	3 500		100%	1	0
FLAGEY-ECHEZEAUX	6 500		100%	0	0
GILLY-LES-CITEAUX	8 800		100%	1	0
MOREY-SAINT-DENIS	8 000	31%	69%	1	2
SAINT-BERNARD	6 200		100%	3	0
VOSNE-ROMANEE	8 000	42%	58%	0	3
VOUGEOT	3 100	18%	82%	1	1

Station d'épuration :

La station d'épuration de FLAGEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 7 000 EH et 28 500 EH en période de vinification. Elle a été mise en service à l'été 2009.

Le cours d'eau récepteur est la Bornue puis la Vouge.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	96%	50 mg(O2)/l
DCO	90 mg (O2)/l	90%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	96%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	85%
Phosphore	1 mg/l	90%

Evolution des volumes entrants et sortant :

	A2 DO (m3)	A3 Entrée (m3)	A4 Sortie (m3)	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
2022	9 745	464 284	478 922	94	691
2021	43 244	573 718	573 484	123	730
2020	35 966	554 233	579 100	82	696
2019	23 687	453 483	480 278	63	651
2018	164 271	599 583	622 926	127	853
2017	36 399	437 560	464 276	80	726
2016	168 319	617 604	646 505	155	865
2015	38 930	495 779	516 452	63	608
2014	120 171	557 062	583 647	119	774
2013	156150	668330	702101	150	969
2012	114822	528697	557217	114	787

Rendements pour 2022 :

	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
	%	%	%	%	%
3-janv.-2022	88,14	86,23	87,54	84,72	70,86
18-janv.-2022	95,15	96,63	98,31	94,96	84,54
1-févr.-2022	98,47	98,08	98,75		
23-févr.-2022	98,97	97,82	98,77		
6-mars-2022	99,44	98,80	99,07	97,95	97,54
22-mars-2022	98,96	98,14	99,20	97,04	97,20
5-avr.-2022	99,33	97,03	98,44	98,14	95,37
18-avr.-2022	99,41	98,66	99,26		
2-mai-2022	94,60	98,16	99,15	95,97	96,38
18-mai-2022	99,22	98,03	97,86		
1-juin-2022	99,67	97,88	99,18	98,21	95,25
20-juin-2022	99,67	98,78	99,47		
11-juil.-2022	99,56	99,06	99,52	98,96	98,40
28-juil.-2022	99,87	98,74	99,30		
9-août-2022	99,74	98,38	99,06		
29-août-2022	99,50	99,29	99,58	99,17	95,52
6-sept.-2022	99,67	99,08	99,67	99,12	98,68
21-sept.-2022	98,98	98,58	99,51		
6-oct.-2022	99,65	99,11	99,43	98,25	97,88
26-oct.-2022	99,52	98,71	99,42	98,10	94,26
16-nov.-2022	98,74	97,70	97,75	96,61	90,97
28-nov.-2022	90,30	89,41	90,11		
5-déc.-2022	99,45	98,31	99,13		
21-déc.-2022	96,79	94,67	95,71	93,04	96,95

Conclusion sur le système d'assainissement :

Système de collecte :

Enormément d'eaux claires envoyées vers la station d'épuration de Flagey-Echézeaux du fait des réseaux unitaires sur Vosne-Romanée et Morey-Saint-Denis.

Système de traitement :

La station d'épuration présente un traitement épuratoire conforme à la réglementation.

En revanche, les volumes déversés en tête de station importants liés aux épisodes pluvieux et/ou à la nappe haute présentent un flux de pollution important ne permettant plus de respecter la réglementation.

Les travaux correctifs doivent donc porter sur les réseaux (réseaux unitaires et drainage des sources d'eau).

Travaux réalisés :

- Réception des travaux de mise en séparatif sur la commune de Morey Saint Denis Rue Ribordot.
- Réception des travaux de réhabilitation impasse carrée à Chambolle Musigny
- Travaux sur Gilly (reprise boîtes de branchement) rue Jaques De Saulx rue des abreuvoirs.

Travaux prévus :

- Réhabilitation et étanchéité pour plusieurs regards sur le secteur.

III- Secteur Hautes-Côtes :

Réseau :

Communes	Longueur en mètre	% unitaire	% séparatif	Postes relevage	Déversoirs d'orage
ARCENANT	9 000	0	100	0	0
BEVY	3 050	0	100	1	0
CHAUX	6 550	23	77	1	1
COLLONGES LES BEVY	2 560	0	100	1	0
CURTIL VERGY	3 300	0	100	1	0
FUSSEY	1 400	0	100	1	0
L'ETANG VERGY	2 300	0	100	1	0
MAREY LES FUSSEY	5 600	0	100	0	0
MESSANGES	5 600	0	100	1	0
MEUILLEY	5 100	0	100	0	0
VILLARS FONTAINE	4 500	0	100	0	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de MEUILLEY est de type boues activées en aération prolongée, la filière est complétée par un lit bactérien en période de vendange.

Cette station a été construite en 2005-2006 (constructeur : France Assainissement), mise en route en avril 2006 et inaugurée en octobre 2006.

Capacité nominale : 2 500 EH – 6 000 EH en pointe

Normes de rejets :

PARAMETRES	CONCENTRATION MAXIMALE DU REJET (mg/l)	RENDEMENT MINIMUM (%)	Valeurs rédhitoires
DBO₅ (demande biochimique en oxygène)	15	97	50
DCO (demande chimique en oxygène)	50	96	250
MES (matières en suspension)	20	97	85
NGL (azote global)	10	90	
Pt (phosphore total)	2	91	

Evolution des volumes entrants et sortant :

	A2 DO (m3)	A3 Entrée (m3)	A4 Sortie (m3)	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
2022	2 230	126 074	132 386	12	530
2021	41 566	147 811	153 899	35	713
2020	37 856	143 379	153 877	29	615
2019	13 073	134 766	134 392	26	739
2018	70 132	154 193	159 346	37	904

Résultats sur 2022 (rendements) :

RENDEMENT	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
3-janv.-2022	99,22	96,09	97,76	94,63	88,18
23-févr.-2022	99,45	95,12	98,49	97,32	90,05
8-mars-2022	99,57	97,61	98,98		
5-avr.-2022	99,62	97,74	99,22		
10-mai-2022	99,15	97,63	99,30	99,52	87,51
1-juin-2022	99,74	96,43	99,20		
28-juil.-2022	99,65	97,49	99,14		
29-août-2022	99,71	98,06	98,98	98,88	98,36
6-sept.-2022	99,85	98,41	99,42		
2-oct.-2022	96,96	94,55	96,71		
8-nov.-2022	99,42	98,18	98,95	99,19	93,72
5-déc.-2022	99,41	98,28	99,07	97,54	98,83

Conclusion sur le système d'assainissement :

Le traitement épuratoire de la station est correct.

La station doit gérer des eaux parasites importantes venant du réseau unitaire de Chaux mais également des réseaux de Meuilley et des Hautes-Côtes côté Gevrey. Des travaux devront être prévus à moyen terme sur la commune de Chaux pour limiter ce problème.

Le système d'assainissement des Hautes-Côtes est déclaré non conforme à cause de l'analyse du 3/10/2021. Les concentrations importantes en sortie de système pour cette date s'expliquent par la prise en compte du volume déversé en amont de STEP, du fait de conditions climatiques sévères (pluviométrie très importante sur une période courte).

Travaux réalisés :

- Aucun

Travaux prévus :

- Réhabilitation et étanchéité de regards sur plusieurs communes

IV- Secteur de Boncourt-le-Bois :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BONCOURT LE BOIS	2 600	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

La station d'épuration de Boncourt est un lagunage naturel, à 3 bassins d'une capacité nominale de 450 éq/hab. Date de mise en service : 1991 – fin des travaux d'agrandissement du système de lagunage : 2020

Performances attendues par la réglementation :

Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	≤ 35	≥ 60	>70
DCO	≤ 200	≥ 60	>400
MES		≥ 50	>85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement

Un bilan 24h a été réalisé du 31 mai au 1^{er} juin 2021 sur la lagune. Les résultats sont les suivants :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (AM du 21/07/2015)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	13,3	1,1	54	92%			50%	oui
DCO	26,5	3,7	188	86%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	11,5	0,5	28	95%	35	oui	60%	oui
NTK	2,1	0,2	10	91%				
NGL	2,1	0,2	10	91%				
Phosphore total	0,4	0,1	4	82%				

Conclusion sur le système de traitement :

Bons résultats sur la pollution carbonée.

V- Secteur de Brochon :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BROCHON	8800	49	51	0	1
COUCHEY	9300	56	44	1	2
FIXIN	9200	70	30	0	3
GEVREY-CHAMBERTIN	25200	58	42	4	5

Les communes de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-les-Dijon sont également raccordées à la STEP de Brochon. Les réseaux de ces communes sont gérés par ODIVEA.

Station d'épuration :

Ces communes sont raccordées à la STEP de Brochon.

La station d'épuration de Brochon a une capacité nominale de 30 000 équivalents habitants en période normale et de 38 000 équivalents habitants en période de vendange et vinification

La filière de traitement des eaux est de type boues activées moyenne charge en aération prolongée avec zone d'anoxie et déphosphatation par voie physico-chimique au niveau des bassins d'aération.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement de l'agglomération de Gevrey-Chambertin est le « ruisseau du milieu » considéré comme zone sensible.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	94%	50 mg(O2)/l
DCO	90 mg (O2)/l	80%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	92%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	82%
Phosphore	1,25 mg/l	95%

Evolution des volumes entrants et sortant :

Année	Entrant (A3) en m3	Sortant (A4) en m3	Bypass (A5) en m3	Déversoir (A2) en m3	Pluviométrie Mm
2011	1 253 806	1 265 451	46 318	77 922	
2012	1 331 745	1 358 178	64 022	106 035	
2013	1 586 318	1 613 014	118 780	163 447	
2014	1 427 419	1 400 793	54 314	94 162	
2015	1 174 760	1 130 672	25 224	58 121	
2016	1 563 955	1 532 252	0	63 017	
2017	1 123 192	1 079 703	0	37 173	
2018	1 700 267	1 581 883	0	178 504	630
2019	1 265 832	1 251 828	0	40 988	506
2020	1 294 017	1 352 773	0	47 209	570
2021	1 479 873	1 441 132	0	72 870	635
2022	1 127 649	1 079 753	0	13 845	523

Rendements du système d'assainissement pour 2022 :

Date	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
	%	%	%	%	%
3-janv.-2022	97,77	92,09	97,29		
10-janv.-2022	96,01	78,09	93,01	91,91	88,18
18-janv.-2022	96,67	89,37	96,81		
26-janv.-2022	96,86	80,54	97,94	95,78	93,37
1-févr.-2022	97,60	87,13	97,96		
7-févr.-2022	97,49	93,76	97,34	97,02	96,59
20-févr.-2022	99,04	91,64	97,86		
23-févr.-2022	95,06	93,47	98,27	95,70	98,68
6-mars-2022	98,97	55,46	98,17		
8-mars-2022	99,17	87,16	98,54	98,01	98,44
14-mars-2022	98,78	88,19	97,33		
22-mars-2022	99,65	93,34	98,37	97,72	97,75
31-mars-2022	98,49	94,87	98,76		
5-avr.-2022	98,39	89,02	98,70	98,40	96,44
13-avr.-2022	98,79	96,40	99,08		
18-avr.-2022	91,39	95,03	98,99	97,83	99,09
28-avr.-2022	99,08	95,47	99,06		
2-mai-2022	99,14	96,35	99,11	98,54	98,54
10-mai-2022	99,23	95,34	99,14		
18-mai-2022	99,56	93,59	99,13		
26-mai-2022	98,93	95,27	98,60	97,31	95,61
1-juin-2022	98,71	94,66	99,12	98,16	90,90
6-juin-2022	98,34	94,52	98,45		
14-juin-2022	97,85	96,17	98,02	97,87	98,14
20-juin-2022	99,37	95,45	98,71		
27-juin-2022	89,44	70,71	83,68	92,84	86,61
6-juil.-2022	98,10	94,03	98,55	97,31	94,84
11-juil.-2022	99,08	96,32	99,43		
19-juil.-2022	98,85	96,25	98,74	98,65	96,70
28-juil.-2022	98,80	95,69	98,66		
7-août-2022	96,42	90,39	98,57	98,91	94,67
9-août-2022	97,71	94,48	98,90		
17-août-2022	99,06	92,97	98,53	98,35	97,52
23-août-2022	98,70	94,83	98,87		
30-août-2022	98,82	94,40	99,24		
6-sept.-2022	98,83	97,51	99,41	98,32	98,12
12-sept.-2022	97,93	95,44	99,02	96,41	98,26
21-sept.-2022	98,55	96,67	99,31		
2-oct.-2022	99,00	91,75	97,14	97,28	98,84
5-oct.-2022	98,73	95,81	98,58		
11-oct.-2022	98,26	96,76	98,56	97,69	98,56
17-oct.-2022	98,25	96,79	99,22		
26-oct.-2022	98,53	94,72	98,88	98,02	98,26
3-nov.-2022	97,50	94,19	98,00		
8-nov.-2022	98,44	94,58	99,13	97,72	94,52
16-nov.-2022	98,29	91,46	97,88		
24-nov.-2022	98,89	94,12	98,85	96,53	91,60
28-nov.-2022	98,15	94,19	97,57		
5-déc.-2022	97,64	92,74	96,51	98,41	95,17
13-déc.-2022	97,81	95,89	98,46		
21-déc.-2022	95,66	90,36	97,28	96,57	89,51
29-déc.-2022	98,23	94,18	97,09		

Conclusion sur le système d'assainissement :

Le traitement de la station d'épuration est non conforme à la réglementation pour la DCO. On observe ce jour-là une forte augmentation des concentrations en entrée, au-delà de la charge nominale.

En revanche, plusieurs facteurs rendent le système non conforme :

- l'ajout de la pollution déversée en tête de station ;
- des charges plus importantes que les charges nominales / des débits supérieurs au débit de référence ;
- des départs de boues non maîtrisables car le clarificateur est sous-dimensionné (dépassement MES).

Travaux prévus :

- Préparation du marché de travaux sur STEP Brochon (reconstruction et redimensionnement sur file eau) ;
- Préparation de la mise en séparatif du quartier des Sarottes et rue des Ormeaux à Fixin, suppression DO9.
- Réhabilitation et étanchéité de regards sur plusieurs communes

VI- Secteur de Chamboeuf :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CHAMBOEUF	3 600	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Réhabilitation totale en 2008 de la station par création d'une unité de traitement par lits plantés de macrophytes sur trois étages (2 verticaux et cheminement sur des noues d'infiltration).

Un bassin d'orage permet de recueillir les surplus d'effluents apportés par les fortes précipitations (40 m³). Sa capacité est de 500 EH et son débit max de 70 m³/jour (population raccordée : environ 300 personnes).

Le rejet se fait par infiltration et rejoint le bassin versant de la VOUGE.

Le bilan 2022 donne les résultats suivants :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	4,5	0,2	4	97%			50%	oui
DCO	19,6	1,7	46	91%	125	oui		
DBO ₅	7,2	0,2	5	97%	25	oui		
NTK	3,8	0,8	20	80%			60%	oui
NGL	3,8	1,7	46	55%				
Phosphore total	0,3	0,2	6	26%				

Conclusion sur le système de traitement :

Rejet conforme au texte réglementaire.

Nota : la qualité des rejets est encore accentuée par le passage des effluents dans les noues d'infiltration.

Le système est jugé conforme pour 2022.

Travaux réalisés :

2022 : investigations complémentaires sur la partie ouest de la commune (contrôles de conformité chez les usagers, reprise des regards non étanches et remontées des lames pour certains regards mixtes)

Travaux prévus :

Renouvellement du 1^{er} étage de la station (réhabilitation du lit).

VII- Secteur de Curley :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CURLEY	1 300	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge suivi de deux lagunes de finition. Sa capacité est de 100 EH et son débit max de 15 m³/jour (population raccordée : 140 personnes). La structure de la STEP est en bon état.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Résultat du bilan de 2022 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (AM du 21/07/2015)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	12,4	0,1	8	99%			50%	oui
DCO	20,4	1,3	87	93%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	9,3	0,1	5	99%	35	oui	60%	oui
NTK	1,6	0,8	50,0	51%				
NGL	1,6	0,8	53,0	48%				
Phosphore total	0,4	0,1	7,0	72%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les effluents en entrée sont relativement concentrés.

L'entretien plus poussé depuis 2018 (nettoyage 4 fois par an par une entreprise spécialisée et vidange complète 1 fois par an) a permis d'avoir des performances épuratoires plus intéressantes sur le système d'assainissement.

Ce procédé d'épuration rustique est peu efficace pour traiter la pollution azotée ou phosphorée.

La station est en surcharge théorique hydraulique et de pollution à traiter.
Un renouvellement avec extension de sa capacité est à programmer à moyen-long terme.

Travaux prévus :

- Curage complet et changement des ouvrages de répartition
- réhabiliter de la station à moyen-long terme.

VIII- Secteur de Quémigny-Poisot :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
QUEMIGNY-POISOT	3 800	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

- STEP de Quémigny :

Cette station est de type lit bactérien faible charge. Elle est suivie d'une lagune de finition Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m³/jour (environ 160 habitants raccordés).

Le rejet se fait dans le fossé situé en bordure de la lagune. En cas de surcharge, les eaux usées débordent et s'infiltrent dans la parcelle plantée de peupliers jouxtant le fossé.

Résultat du bilan 2022 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	909,0	292,6	28	68%				
DCO	7 146,9	1 306,1	125	82%	90	non		
DBO ₅	2 403,2	167,2	16	93%	30	oui		
NTK	1 149,4	261,2	25	77%	40	oui		
NGL	1 149,4	297,8	29	74%				
Phosphore total	125,4	49,1	5	61%				

- STEP de Poisot :

La réhabilitation totale du site a été menée à l'été 2013, avec la pose d'une filière préfabriquée de filtration sur résidus de coco pour une capacité de 60 éq/hab.

Le rejet se fait dans un talweg, les eaux usées ruissellent puis s'infiltrent.

Résultat du bilan 2022 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	6 903,7	412,5	49	94%			50%	oui
DCO	11 450,0	1 709,1	203	85%	200	non	60%	oui
DBO ₅	4 378,0	235,7	28	95%	35	oui	60%	oui
NTK	976,6	513,6	61	47%				
NGL	976,6	617,6	73	37%				
Phosphore total	109,4	101,0	12	8%				

Conclusions sur le système d'assainissement :

Quémigny :

L'entretien plus poussé depuis 2018 (nettoyage 4 fois par an par une entreprise spécialisée et vidange complète 1 fois par an) a permis d'avoir des performances épuratoires plus intéressantes sur le système d'assainissement. En 2022, les curages réguliers n'ont pas pu être effectués entraînant une non-conformité sur la DCO.

La réhabilitation de cet ouvrage est à l'étude (ouvrage en limite de capacité).

Poisot :

Très bons résultats – pollution arrivant en STEP parfois plus importante que la capacité de la STEP (159% par rapport à la charge nominale de la station le jour du bilan).

Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :

- Curage de la lagune de Quémigny pour améliorer les performances épuratoires ;
- Réhabilitation du site de Quémigny à court/moyen terme.

IX- Secteur de Reulle-Vergy :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
REULLE-VERGY	1 400	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité a été dimensionnée pour 250 EH et son débit max de 38 m³/jour (une centaine de personnes raccordées). Toutefois, la STEP semble plutôt avoir un traitement adapté pour 150 EH. La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Résultat bilan 2022 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	2,5	1,5	130	41%	30	non		
DCO	8,0	2,9	252	64%	90	non		
DBO ₅	2,5	0,2	21	90%	40	oui		
NTK	1,5	0,6	51	62%				
NGL	1,5	0,9	81	40%	50	non		
Phosphore total	0,2	0,2	15	6%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les charges de pollution reçues semblent très variables.

L'arrêté préfectoral du 21 avril 1980 est très sévère sur les normes de rejet.

L'entretien plus poussé depuis 2018 (nettoyage 4 fois par an par une entreprise spécialisée et vidange complète 1 fois par an) a permis d'avoir des performances épuratoires plus intéressantes sur le système d'assainissement.

Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :

- Réhabilitation du site à court terme

X- Secteur de Segrois :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
SEGROIS	1 100	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m³/jour (une centaine d'habitants raccordés). La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Résultat bilan 2022 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	1 242,1	179,8	19	86%			50%	oui
DCO	3 281,3	359,6	38	89%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	890,2	132,5	14	85%	35	oui	60%	oui
NTK	217,4	-	< 5	99%				
NGL	217,4	141,6	15	35%				
Phosphore total	23,8	27,4	3	-15%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les résultats mesurés montrent une épuration de bonne qualité et conforme à la réglementation malgré une incohérence.

Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :

- Renouvellement de la canalisation d'arrivée dans la STEP
-

XI- Secteur de Detain et Bruant :

Reseaux :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
DETAÏN					
BRUANT					
CHEVANNES	2 122	0	100	0	Néant

Stations d'épurations :

Detain :

Création en 2021 d'une unité de traitement avec passage sur des lits plantés de macrophytes sur deux étages. Sa capacité est de 80 EH et son débit max de 12 m³/jour. Le rejet se fait par infiltration et rejoint le bassin versant du Meuzin.

Bruant :

Création en 2021 d'une unité de traitement avec passage sur des lits plantés de macrophytes sur deux étages. Sa capacité est de 60 EH et son débit max de 9 m³/jour. Le rejet se fait par infiltration et rejoint le bassin versant du Meuzin.

Chevanne :

Création en 2022 d'une unité de traitement avec passage par un lit bactérien puis des lits plantés de macrophytes sur deux étages. Sa capacité est de 300 EH et son débit max de 34 m³/jour. Le rejet se fait par rejet au fossé puis infiltration dans le milieu naturel il se situe dans le bassin versant du Meuzin.

Résultat bilan 2022 :

Pas de bilan d'autosurveillance en 2022 car les STEP n'étaient pas encore à pleine capacité.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par l'arrêté du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dont la production relève de la responsabilité de la collectivité.

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatifs :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
8 241	3 186	2 643	291	12 880	396	138	150/45	144	51

Nombre d'abonnements:

Plaine**	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois	Chevannes	Detain et Bruant
3 964	1 623	1 262	120	5 528	148	57	103	77	26	87	71

** dont Corgoloin-Magny : 570 abonnés

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois	Chevannes	Detain et Bruant
98.8	100	100	100	100	100	100	100	100	100	84*	82*

*En cours de raccordement

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
1 autorisation 20 conventions	2 autorisations Conventions avec viticulteurs	3 conventions avec viticulteurs	3 autorisations Conventions avec viticulteurs

Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration (tonnes MS) & Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Quantités boues (tMS)	318	61	52	253
Taux	100%	100%	100%	100%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
85	70	70	65	95	95	95	95	95	95

Linéaires réseaux neufs posés / réhabilités en 2022 : 359 mL

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour 2022 : 0.18 %.

Renouvellement sur les 5 dernières années :

Commune	Secteur	Intitulé	linéaire	année
Morey	Flagey	chemin des aires neuf	100	2018
Premeaux	Plaine	aval PR Prissey	510	2017
Quincey	Plaine	aval PR Prissey	830	2017
NSG	Plaine	rue des Seuillets	273	2018
NSG	Plaine	rue du Dc Legrand	533	2018
Gilly	Flagey	rue Grangier	117	2018
Entre Marsannay et Brocho	Gevrey	renouvellement	3000	2019
Magny	Plaine	extension	80	2020
Flagey	Flagey	renouvellement réseau sortie Flagey	422	2020
Gilly	Flagey	renouvellement réseau rues des Maizières et Basse	315	2020
NSG	Plaine	renouvellement réseau rues Tribourg, Chauv et Ste Anne	580	2021
NSG	Plaine	extension rue de Gilly	17	2021
Fussey	Htes Côtes	extension Fussey	55	2021
Vosne	Flagey	mise en séparatif Vosne	1654	2021
Gevrey	Gevrey	mise en séparatif Fonteny et Estournelles	329	2021
Chevannes	Chevannes	Création réseau assainissement collectif	1795	2021
Détain Bruant	Détain et Bruant	Création réseau assainissement collectif	2666	2021
Morey	Flagey	Renouvellement Rue Ribordot	349	2022
Chambolle	Flagey	impasse Carrée	10	2022

13,6 km de réseau réhabilités ou neufs sur l'ensemble du territoire en 5 ans (sur 188,6 km de réseau total)
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées sur 5 ans : 1,44 %.

Charges entrantes en DBO5 (kg/j) :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
844	463	91	11.5	581	7.2	9.3	Q2.4/P4.4	2.5	0.8

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité : 793.97 €

Sous-produits générés par les systèmes de traitement (quantités /destination) :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Graisses	29 tonnes Compostage Quincey	75.5 m3 Suez	7 tonnes Suez	30 tonnes Suez
Sables	7.3 tonnes 21 tonnes réseau Suez	22 tonnes 10 tonnes réseau Suez	1 tonne 5 tonnes réseau Suez	16 tonnes 65 tonnes réseau Suez
Refus de dégrillage	78 000 L Incinération Dijon	11 220 L Incinération Dijon	7 920 L Incinération Dijon	50 tonnes Suez - CET

Achats de réactifs :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Polymère	10 500 kg	5 250 kg	Quelques litres	6 300 kg
Chlorure ferrique (STEP + réseau)	23 tonnes + 66 tonnes réseau	45 tonnes + 6 tonnes de nitrate de calcium	22 tonnes	118 tonnes

Consommation électrique (kWh) :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Consommation	964 408	427 966	115 083	831 545
Ratio kWh/DBO5 traités	3.13	2.45	3.48	3.31

Curages préventifs :

Curages préventifs des postes de refoulement tous les 2 à 4 mois

Curages préventifs des points noirs plusieurs fois dans l'année

Linéaire de curage 2022 :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
11 500 ml	1 290 ml	5 700 ml	3 000 ml

Nombre de points noirs sur le réseau (curages réguliers pour éviter les dysfonctionnements ou les odeurs) :

Secteur	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Gevrey	Morey- Chambolle	Corgoloin - Magny	Hautes- Côtes Gevrey
Nombre de points	39	4	3	0	4	0	2	0
Nb/100 km	52.1	12,3	9,3	0	6.24	0	12,5	0

Taux de débordements :

Quelques dégorgements d'urgence de boîtes de branchement ont été effectués (pas de débordement notable au niveau des locaux des usagers).

Réclamations :

Le service a reçu des réclamations téléphoniques concernant des problèmes d'odeurs ou de boîtes de branchement bouchées.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) répond à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour objet le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des habitations et immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ces contrôles sont de 2 types :

- contrôle de conception et de réalisation pour les nouveaux dispositifs ;
- contrôle de fonctionnement pour les dispositifs existants.

Le Service a été créé par délibération en 2005 sur les deux ex-Communautés de communes de Gevrey-Chambertin et du Pays de Nuits-Saint-Georges. Il concerne environ **3 000 habitants**.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140. C'est l'arrêté du 2 mai 2007 qui précise le mode de calcul.

A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :	
- délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	Effectif → 20 pts
- application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	Effectif depuis 2006 → 20 pts
- pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Programme en cours de réalisation depuis 2006 → 30 pts
- pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien.	Programme en cours de réalisation depuis 2006 → 30 pts
TOTAL Partie A (obligatoire) : 100 pts	
B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :	
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (sur 10 pts) ;	Compétence facultative non délibérée → 0 pts
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (sur 20 pts) ;	Compétence facultative non délibérée → 0 pts
- existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (sur 10 pts).	Compétence facultative non délibérée → 0 pts

Nombre de contrôles réalisés en 2022 :

Types de contrôles	Nombre de contrôles réalisés sur l'année 2022	
Contrôle diagnostique de l'existant	22	
Diagnostic vente	20	
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien	2	
Vérification de la conception des travaux	d'installation nouvelle	18
	d'installation réhabilitée	17
Vérification de la conception et de l'exécution des travaux	d'installation nouvelle	2
	d'installation réhabilitée	11

Conformité des installations d'assainissement non collectif :

N°	Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations d'ANC
(1)	Contrôle de bon fonctionnement d'installations jugées conforme	55
(2)	Contrôle de bon fonctionnement d'installations jugées non conformes	65
(3)	Contrôle de réhabilitation ou d'installation neuve	11
(4)	Contrôle vente conforme	10
(5)	Contrôle vente non conforme	14
(1) + (2) + (3) +(4) +(5)	Nombre d'installations contrôlées 2022	155
	Nombre d'installation jugé dangereuse sanitaire (rejet au fossé sans traitement efficace, ...) depuis le début des contrôles	17

Nombre d'installations contrôlées depuis 2013 :1431

Montant des prestations d'ANC pour le secteur géré en régie (au 1er janvier 2023) :

- redevance ANC : 20 € HT/an
- contrôle de conception implantation dans le cadre d'un dépôt de PC : 90 € HT
- contrôle d'exécution dans le cadre d'un dépôt de PC : 130 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de conception implantation : 150 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de bonne exécution des travaux : 200 € HT.

Montant des recettes liées à la facturation pour 2022 : 32 732.14 €

Réalisation 2022 :

Suivi du marché pour l'organisation d'une campagne de vidange des fosses annuelle pour les particuliers.

Evolutions en cours :

Les travaux de création d'un assainissement collectif sur les communes de Chevannes et de Détain-Bruant se sont achevés fin 2021. Les usagers sont invités à se raccorder au réseau sous un délai de 2 ans (depuis le 1^{er} juillet 2021 pour Chevannes et depuis janvier 2022 pour Détain et Bruant).

PRIX de l'ASSAINISSEMENT au 1^{er} janvier 2022

	Abonnement assainissement € HT	Redevance assainissement € HT /m ³	Prix € HT assainissement ramené au m ³ (120 m ³)
Secteur Hautes Côtes de Nuits (1)	67,16 €	1,54 €	2,10 €
Secteur Vosne (2)	61,18 €	1,51 €	2,02 €
Secteur Plaine (3)	53,82 €	1,49 €	1,94 €
Corgoloin – Magny Les Villers	68,08 €	1,69 €	2,26 €
Boncourt le Bois	58,42 €	1,47 €	1,96 €
Part communautaire Sud Dijonnais (4) <small>(Part délégataire 2023 pour info)</small>	23,00 € (30,00)	0,46 € (1,2840)	0,65 € (1,53)
Chambolle-Musigny & Morey-St-Denis	55,43 €	1,55 €	2,01 €
Gevrey-Chambertin autres communes (5)	51,98 €	1,55 €	1,98 €

- (1) Arcenant, Chaux, Fussey, Marey-lès-Fussey, Meuilley, Villars-Fontaine
 (2) Flagey-Echézeaux, Gilly-lès-Cîteaux, Saint-Bernard, Vosne-Romanée, Vougeot
 (3) Agencourt, Comblanchien, Gerland, Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey, Quincey, Villers-la-Faye
 (4) Barges, Broindon, Corcelles les Cîteaux, Epernay Sous Gevrey, Noiron Sous Gevrey, Saint Philibert, Saulon la Chapelle, Saulon la Rue, Savouges.
 (5) Bevy, Brochon, Chamboeuf, Chevannes, Clemencey, Collonges-Les-Bevy, Couchey, Curley, Curtil-Vergy, Detain-et-Bruant, Fixin, Gevrey-Chambertin, l'Etang-Vergy, Messanges, Quemigny-Poisot, Reulle-Vergy, Segrois, Semezanges, Ternant, Urcy

Volumes facturés (m³) :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois	Chevannes
608 979	220 085	104 313	9 763	740 970	13 871	5 804	6 740	4 482	2 287	7 691

Montant des recettes liées à la facturation pour 2022 en assainissement collectif (régie) : 2 477 920,28 €

Impayés :

VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2022 sur les factures émises au titre de l'année 2021 : 46 387,99 € (régie)
 VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2022, au 31/12/2022 : 2 477 920,28 €
 P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'assainissement : 1,87 %

BILAN FINANCIER

Le service assainissement bénéficie d'un budget séparé du budget général, et comporte une partie fonctionnement - exploitation et une partie investissement.

En fonctionnement, les principales recettes sont de 3 sortes :

- La redevance assainissement perçue sur chaque m³ d'eau potable facturée ;
- Les différentes subventions ou aides de l'Agence de l'Eau pour le traitement des eaux ;
- Les participations au fonctionnement de l'assainissement collectif.

Les principales dépenses concernent tous les frais liés à l'exploitation des outils de collecte et de traitement des eaux usées (réseau d'assainissement, station d'épuration).

En investissement, les 2 types de recettes proviennent de :

- L'encaissement des emprunts ;
- Les différentes subventions.

Les dépenses sont, elles, liées au :

- Remboursement du capital ;
- Coûts des travaux neufs.

La page suivante détaille l'agglomérat des divers secteurs du budget en régie pour l'année 2022.

Bilan financier 2022 du budget "Régie" :

Section de fonctionnement - Dépenses		
		CA 2022
002	RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	- €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 357 229,79 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	475 368,80 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	161 314,89 €
66	CHARGES FINANCIERES	205 015,16 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 714,60 €
68	PROVISIONS	6 622,45 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	979 980,63 €
	DEPENSES IMPREVUES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €
Total des dépenses de fonctionnement		3 201 246,32 €
Section de fonctionnement - Recettes		
		CA 2022
002	EXCEDENTS ANT. REPOTES	- €
13	ATTENUATION DE CHARGES	742,05 €
70	VENTES DE PRODUITS	3 171 826,19 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	110 946,10 €
75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	51 840,06 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 992,55 €
78	REPRISE PROVISIONS	6 375,94 €
042	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	147 035,00 €
Total des recettes de fonctionnement		3 541 757,89 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice		340 511,57 €
Résultat antérieur		606 752,37 €
Résultat de clôture		947 263,94 €
Section d'investissement - Dépenses		
		CA 2022
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	335 352,81 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 703,03 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	593 589,64 €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €
041	REMBT AVANCE TRAVAUX	10 786,05 €
040	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	147 035,00 €
Total des dépenses d'investissement		1 133 466,53 €
Section d'investissement - Recettes		
		CA 2022
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
10	DOTATIONS	- €
16	EMPRUNTS	997 328,00 €
13	SUBVENTIONS	393 404,19 €
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	- €
040	AMORTISSEMENT	979 980,63 €
041	REMBT AVANCE TRAVAUX	10 786,05 €
021	VIREMENT DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
Total des re		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2 381 498,87 €
Résultat d'investissement de l'exercice		1 248 032,34 €
Résultat antérieur		292 919,32 €
Reste à réaliser		403 190,00 €
Résultat de clôture		1 944 141,66 €
Résultat global de clôture		2 891 405,60 €

Annuité de la dette : 540 367.97 €
Etat de la dette :

Commenté [LD1]: 16+66

VP.182 - Encours total de la dette	5 911 494.44 €
VP.183 - Epargne brute annuelle	1 173 457.20 €
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5 ans

GLOSSAIRE

✓ **Assainissement collectif**

Mode d'assainissement constitué d'un réseau public destiné à collecter les eaux usées qui sont acheminées vers une station d'épuration en vue de leur traitement.

✓ **Assainissement non collectif (ANC)** (également appelé autonome ou individuel)

Système d'assainissement réalisé aux frais du propriétaire sur une **parcelle privée**, en l'absence de réseau public. Il permet de collecter et de traiter l'ensemble des eaux usées **sur place**. Il doit être réalisé en tenant compte de plusieurs critères dont la nature du sol et la taille du logement ou le nombre de résidents.

✓ **DBO5** (demande biochimique en oxygène pendant 5 jours)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **DCO** (demande chimique en oxygène)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Déversoir d'orage**

Ouvrage situé sur un réseau unitaire permettant de rejeter directement dans le milieu naturel un débit d'eau excédentaire dû aux précipitations atmosphériques.

✓ **E-H : Equivalent Habitant**

Unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond aux flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

✓ **H2S**

Gaz composé d'hydrogène et de soufre, facilement reconnaissable à très faible concentration à son odeur « d'œuf pourri ». Il est dangereux, voire mortel.

✓ **Matières sèches** des boues de dépollution (MS)

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes.

✓ **MES** (matières en suspension)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **NGL – NTK** (azote global, azote total Kjeldahl)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **P** (phosphore)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Points A2, A3, A4 et A5**

Point d'autosurveillance du système de traitement :

- A2 : correspondant au déversoir de la station

- A3 : correspondant à l'entrée de la station

- A4 : correspondant à la sortie de la station

- A5 : correspondant au by-pass de la station

✓ **Poste de refoulement** ou de relevage

Regard équipé de pompes mis en place lorsque l'écoulement gravitaire n'est plus possible et destiné à évacuer les eaux vers une canalisation gravitaire afin que l'écoulement naturel puisse de nouveau avoir lieu

✓ **Réseau de collecte d'eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

✓ **Réseau séparatif d'eaux usées**

Réseau qui collecte uniquement les eaux usées. Les eaux pluviales sont envoyées dans une autre canalisation.

✓ **Réseau unitaire**

Réseau qui collecte toutes les eaux : eaux usées issues des toilettes, de la salle de bains et de la cuisine, ainsi que les eaux de pluie (gouttières, grilles...)

✓ **STEP : Station d'épuration**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte d'eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation.

Recommandations pour contribuer au bon fonctionnement du réseau et de la station d'épuration :

Ne jetez pas de peintures, de détergents ou de solvants comme le white-spirit dans vos toilettes ou vos éviers. Apportez-les à la déchèterie la plus proche de chez vous où ils seront traités puis valorisés en respectant l'environnement.

Ne jetez pas vos lingettes, vos cotons tiges, vos serviettes hygiéniques ou vos préservatifs dans les toilettes car ces matériaux ne sont pas dégradables et cela pose de sérieux problèmes dans les stations d'épuration, ils doivent être jetés dans la poubelle.

Ne jetez pas les huiles de vidange ou de friture dans l'évier, dans les toilettes ou dans les canalisations. Apportez-les à la déchèterie pour qu'elles soient valorisées.

N'utilisez pas trop de lessive ou de liquide vaisselle, le petit plus que l'on ajoute n'est souvent pas indispensable et augmente la pollution à traiter à la station d'épuration.

Ne jetez pas vos vieux médicaments dans l'évier ou dans les toilettes. Les médicaments tuent les bactéries présentes dans les bassins de la station pour éliminer la pollution. Donnez-les à votre pharmacien, ils seront retraités sans polluer l'environnement.